

Bulletin annuel n° 26

Année 2022



Cul-de-lampe de la cuisine (aspect actuel et restitution)



ISSN 1291 6692

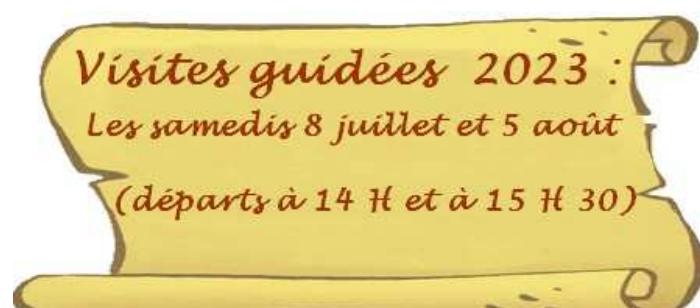
**Association pour la sauvegarde
du château de Montfort**
siège social : 3 rue de la Grande Boutière
Villiers 21500 Montigny-Montfort

mail : montfort.chateau@laposte.net
site : montfort-chateau.fr

SOMMAIRE

Bulletin annuel n° 26 - Année 2022

Rapport moral	2 et 3
Bilan comptable	4 et 5
Les bénévoles de la saison 2022	6
Au fil des jours	7 à 19
Carreaux de sol et objets divers	20 et 21
Les travaux de Marie Thérèse Feillet	22 à 27
Lettres de naturalité du couple princier	28 et 29
Décès de Louis Chomel de Montfort (1805)	30 et 31
Le droit de chasse des seigneurs	32 et 33
Un poème de Jules Pautet	34 et 35



mail : montfort.chateau@laposte.net

site : montfort-chateau.fr

Rédaction :
Robert BROISSEAU
Pierre GADALA

Photographies :
Robert BROISSEAU
Gérard POULLAIN
Alain ROUSSELET

Mons fortis
Association pour la sauvegarde du château
de Montfort (Côte-d'Or)

Rapport moral

L'association Mons fortis est maintenant dans sa 26^e année.

Remercions une fois de plus les bénévoles pour leur assiduité sur les divers chantiers du site, parfois dans de désagréables conditions météo, mais toujours avec passion.

Inlassablement, ils libèrent le château de sa chape de gravats de démolition et d'effondrement. Ils dégagent peu à peu la base des murs et retrouvent le fond des fossés à leurs niveaux du 17^e siècle.

Rappelons aussi leur contribution en nature, qui n'entre pas dans le rapport comptable, mais qui n'est pas négligeable. Les bénévoles prennent notamment à leur charge les repas des journées de travaux "hors saison", leurs vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, frais d'essence, etc.

Mais cette belle aventure ne serait pas possible sans le soutien financier de l'ensemble des adhérents, dont les cotisations et les dons représentent, avec le produit des visites, les seules recettes de l'association.

Nous remercions donc vivement et invitons, encore une fois, chaque adhérent à venir ou revenir sur le site pour une rencontre avec les bénévoles, une visite des divers chantiers, un apéritif ou un repas partagé.

Les dates des sessions de travaux d'été sont indiquées en page 2 du bulletin. Mais une visite est aussi possible en dehors de ces périodes en prenant rendez-vous par mail : montfort.chateau@laposte.net

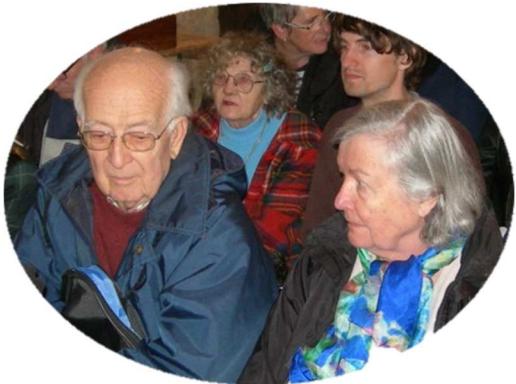
Malgré la gestion rigoureuse de notre budget, notre trésorerie s'amenuise d'année en année. La progression importante de tous les frais (électricité, gasoil, ciment, chaux, sable, nourriture, etc.) nous conduit à envisager une augmentation des cotisations, qui n'ont pas changé depuis plus de 10 ans.

Le conseil d'administration du 18 septembre 2022 propose d'augmenter leurs montants de 5 € par personne et par an, soit :

25 € pour une personne seule,
40 € pour un couple,
45 € pour 3 personnes ou plus,
20 € pour un jeune.

Cette proposition sera mise aux voix pour approbation lors de la prochaine assemblée générale du 1^{er} avril 2023, pour entrer en vigueur pour les cotisations de 2024.

Nous avons appris cette année le décès de Dominique Jouffroy, architecte du patrimoine choisi par la municipalité pour les interventions sur le site. Le cabinet d'architectes auquel il appartenait assurera le suivi d'éventuels projets de travaux de la municipalité.



Nous déplorons aussi la disparition à quelques mois d'intervalle de deux de nos adhérents de longue date : Bernard Michaud et sa compagne Micheline Lavenir.

Ils s'intéressaient à chaque projet de Mons fortis, se réjouissaient du travail accompli et étaient tous deux fidèles à chacune de nos assemblées générales.

L'association présente à leurs proches ses sincères condoléances.

Les bénévoles sont fiers des divers chantiers menés à bien cette saison : Le déplacement du portail d'entrée de la basse-cour, la mise en place de la partie inférieure de l'escalier métallique menant au premier étage de la tour de l'ouest, la dépose de la pompe et de ses accessoires du fond du puits.

Les travaux de dégagement des gravats de démolition se poursuivent interminablement, à l'extérieur du château, dans le fossé oriental. Bientôt les déblaiements atteindront la base des murs de la cuisine et de la chapelle.

Suite à l'interrogation de quelques ex-membres de l'association, nous rappelons, à toutes fins utiles, que tous les objets trouvés lors des dégagements de gravats de démolition, (éclats de retaile de pierres, fragments de carreaux de sol, de tuiles et d'ardoise, tessons de vaisselle ou de poterie, éclats de verre, vestiges métalliques, ossements d'animaux, etc.), sont soigneusement triés et conservés en partie sur le site-même et en partie dans un local mis à notre disposition par la municipalité à la mairie de Montigny-Montfort.

Précisons encore une fois qu'à la mort de la baronne Marie-Thérèse Feillet le 18 décembre 1774, un inventaire sommaire avec pose de scellés a commencé le jour même et s'est poursuivi jusqu'au 21 décembre (Jean Marie Maillard, notaire à Semur-en-Auxois).

Un inventaire très détaillé a été fait un mois plus tard par Claude Potier, aussi notaire à Semur-en-Auxois, du 25 janvier au 11 février 1775, avec interruption le 30 janvier pour vendre les animaux encore présents au château.

Enfin, une vente aux enchères est effectuée par Claude Potier, de tout ce que contiennent le château, le domaine seigneurial et une maison située à Villaines-les-Prévôtes le 30 janvier (vente des animaux), puis du 26 avril au 6 mai 1775. Le montant total de cette vente s'élève à 1604 livres et 18 sols. Les effets personnels de la baronne sont répartis en 3 lots et tirés au sort entre ses trois filles le 17 mai 1775. (Voir le bulletin n° 22 de 2018).

Dès l'été 1775, le château est donc entièrement vide. Avec le projet de vente de l'ensemble du domaine et du château, toutes les pièces sont soigneusement nettoyées de même que tous les bâtiments agricoles situés dans la basse-cour. Il n'y a donc aucun espoir de retrouver un quelconque "trésor", ce qui n'empêche pas les bénévoles d'attendre avec impatience les prochaines sessions de travaux 2023.

Encore merci à tous.

		2022	2023
DÉPENSES		prévisionnel	RÉEL
Fonctionnement	1	1489,53	1299,12
Assurance	10	289,53	284,32
Bureau	11	100,00	114,00
Frais de banque	12	50,00	62,00
Edition bulletin	15	1000,00	838,80
Divers	17	50,00	50,00
Equipement et entretien du site	3	570,00	408,48
Aménagement pour bénévoles	32	50,00	50,00
EDF	33	350,00	343,25
Carburant	34	120,00	65,23
Outilage	35	50,00	50,00
Intendance	4	1000,00	1285,32
Travaux	5	200,00	1280,53
Matériaux (ciment)	51	100,00	147,37
Chaîne de l'élévateur			647,39
Outilage : Serrurerie	52		28,95
Outilage : Matériel électrique			76,80
Outilage : Divers		100,00	380,02
TOTAL DES DÉPENSES		3259,53	4273,45
			3851,30
RECETTES		prévisionnel	RÉEL
Ressources propres à l'association	6	2000,00	3443,20
Adhésions	60	1000,00	1220,00
Dons des adhérents	61	500,00	385,00
Produit des visites + dons des visiteurs	62	500,00	1838,20
Apport de trésorerie	66	1259,83	1351,30
TOTAL DES RECETTES		3259,53	3443,20
			3851,30
BILAN		0,00	-830,25

Actif au 01-01-2022 : 3798,42

Actif au 31-12-2022 : 2968,17

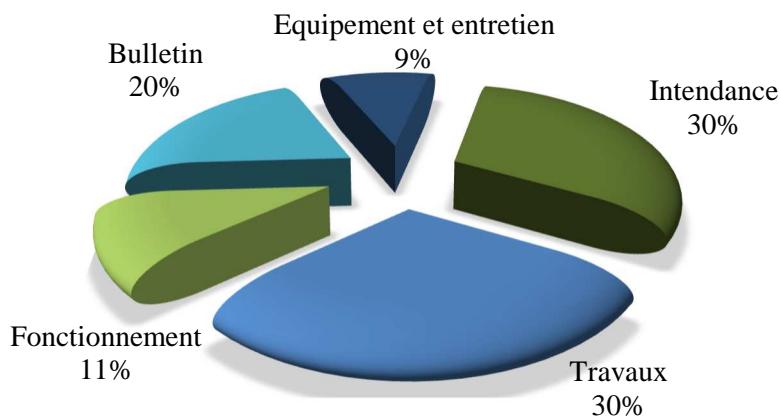
Bilan comptable 2022

Le bilan 2022 présente un déficit de 830,25 €

Les dépenses :

Les dépenses font cette année un bon de plus de 1100 €.

L'intendance (essentiellement la nourriture des bénévoles) n'augmente "que" de 163 €, ce qui est un bon résultat, d'autant plus que la saison 2021 avait vu le nombre de journées travaux amoindri par le coronavirus.



C'est essentiellement le poste "travaux" qui vient entamer les réserves de trésorerie de l'association :

Le déplacement de la grille d'entrée de la basse-cour et la mise en place de la partie inférieure de l'escalier métallique de la tour de l'ouest (tour Amélie) ont nécessité matériel de serrurerie, peinture, etc.

Mais c'est surtout le remplacement inévitable et imprévu de la chaîne du monte-charge qui a entraîné une dépense importante (647 €).

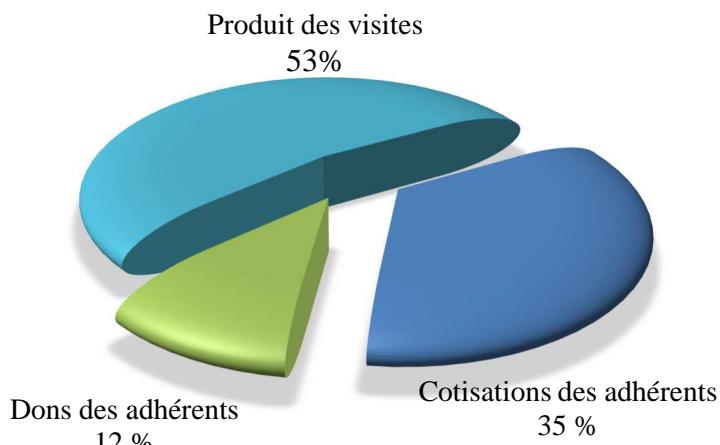
Les recettes :

Cette année, les adhérents et les visiteurs se partagent les recettes pratiquement à parts égales.

Le produit des visites (achat de souvenirs + dons des visiteurs) augmente de 975 € par rapport à 2021, passant de 32 % à 53 %.

Mais l'été 2021 subissait encore les effets néfastes de la crise sanitaire.

La municipalité contribue chaque année à l'achat de matériaux pour un montant de 400 € (hors bilan).

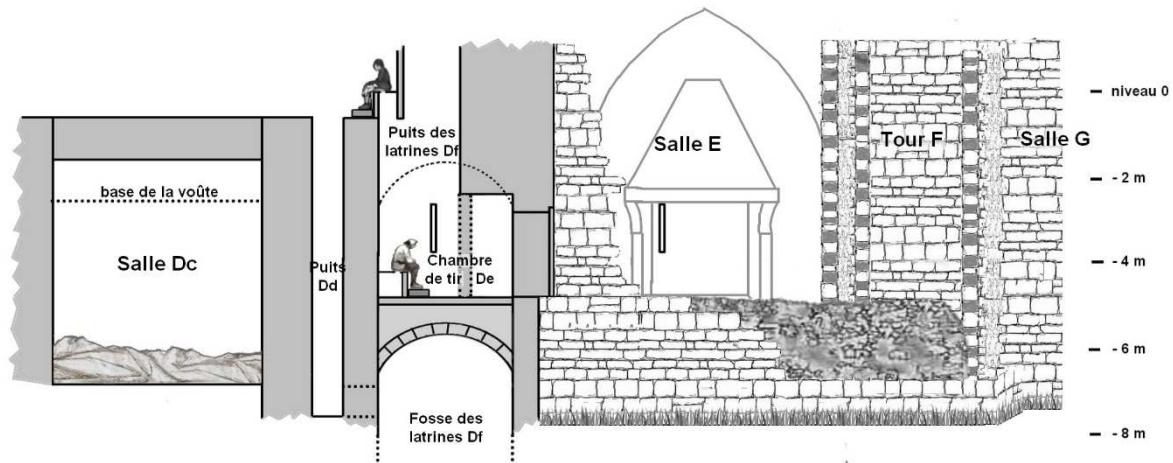


Le nombre des adhérents et le montant de leurs cotisations restent stables. Seuls leurs dons marquent un recul de 235 €. Nous les remercions cependant chaleureusement de rester fidèles à l'association et de continuer à la soutenir financièrement en cette période d'inflation et d'incertitude.

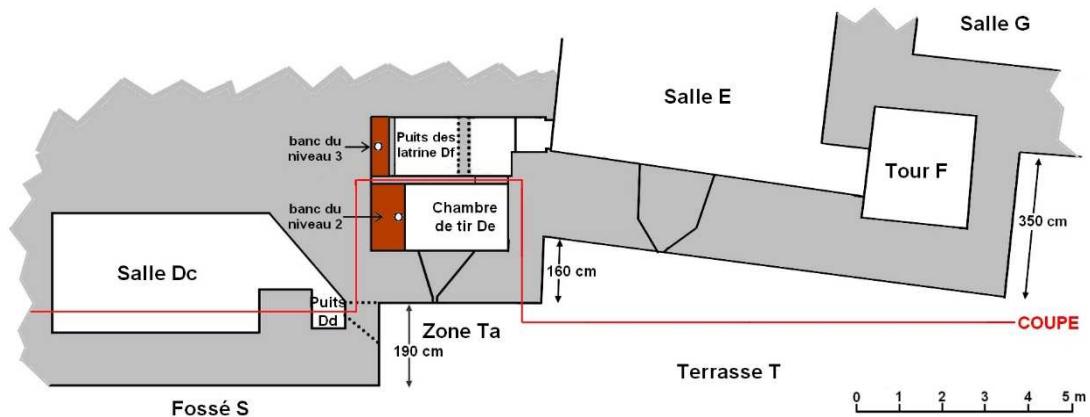
Les bénévoles de la saison 2022



Au fil des jours – saison 2022



Coupe et plan des zones D, E, F, G, S et T



Les travaux de dégagement de gravats prévus pour la saison 2022 vont concerner principalement la partie nord-est du site :

fossé S, fosse des latrines Df et terrasse T.



28-30 janvier



La partie sud du parking est débarrassée des bois morts, débroussaillée et nettoyée.

Cette zone sert à stocker, après tri, les gravats non récupérables.



Le déblaiement de la couche de gravats commence dans la zone Ta, devant la chambre de tir De (Alexandre Béliaeff)...



.. et sur la terrasse T (François Trébuchon).



Quelques pierres, nécessaires à la finition de ce chantier, sont hissées sur la voûte du rez-de-chaussée de la tour de l'est.



31 mars – 4 avril



Un long week-end de travaux est essentiellement consacré à la dépose et au remplacement de la chaîne du monte-chARGE.

Travail long et délicat, car la nouvelle chaîne est d'un modèle différent. Il faut faire les nouvelles glissières, les pignons d'entrainement, puis repositionner le moteur avec précision. (André Cherblanc et Gérard Poullain).

L'ancienne chaîne a fait 27190 voyages (12434 dans le fossé sud entre 2008 et 2015, puis 14756 dans le fossé est). Souhaitons un même score à la nouvelle !



Dans le fossé oriental, les dégagements se poursuivent. Faute de pouvoir en évacuer les matériaux triés, ils sont temporairement mis en tas en attendant la réparation du monte-chARGE.



Stéphan Baczkiewicz « aux mains vertes » reprend l'entretien de la basse-cour et des parterres fleuris.

Samedi 2 avril :
Assemblée Générale Mons fortis.



Les adhérents Mons fortis ont bravé le froid et même la neige pour assister à l'Assemblée Générale de l'association : 15 des 85 adhérents sont présents et 24 autres ont donné un pouvoir ; le quorum de 22 est donc largement atteint.



Bruno Lachaume, président de l'association, n'a pas pu assister à la réunion. Pierre Gadala, trésorier, présente les comptes 2021 et André Cherblanc parle des travaux en cours et de ceux envisagés pour cette année 2022. Le détail de ces interventions est précisé dans chaque bulletin annuel.



(Pierre Gadala, André Cherblanc et Laetitia Lefebvre).

Les cinq membres sortants du conseil d'administration se représentent tous. Ils sont réélus à mains levées et à l'unanimité : André Cherblanc, Laetitia Lefebvre, Gérard Poullain, Alain Rousselet et Aline Thiéry.



L'A.G. est suivie de l'habituel pot de l'amitié, au chaud dans le local cuisine.

22 avril



Les premiers tests de la nouvelle chaîne du monte-chARGE sont concluants, même si quelques réglages sont encore nécessaires. Les remontées de matériaux (pierres et sable) peuvent reprendre.

30 avril – 2 mai :

Réunion du Conseil d'Administration.



Bruno Lachaume et Robert Broisseau ont donné procuration à Laetitia Lefebvre, Alain Rousselet et Pierre Gadala à André Cherblanc. Ce C.A. est uniquement consacré à l'élection des membres du bureau. Les sortants se représentent tous et sont réélus à l'unanimité : Bruno Lachaume président, Pierre Gadala trésorier, Laetitia Lefebvre secrétaire et Robert Broisseau secrétaire adjoint. Merci à eux pour le travail accompli.



Le sable récupéré (dégradation des mortiers anciens) est réutilisé parfois tel quel (remblai ou chemins de brouettes), parfois tamisé pour l'inclure dans du mortier actuel (Alexandre).



Un barnum est mis en place sur le chantier du fossé oriental pour protéger les "gratteurs" de la pluie. Ici les "gratteuses" Yvonne Chevallot et Aline Thiéry. Mais où se cache Laetitia ?



Le chantier de dégagement des gravats s'approche jour après jour du monte-chARGE. Le "quai de chargement" intermédiaire, devenu inutile, est donc supprimé.

26 – 30 mai

Le week-end de l'Ascension est consacré à l'entretien de la basse-cour :

Les pierres dispersées ça et là sont peu à peu regroupées au même endroit (André).



François fauche le terrain à la tondeuse à gazon et à la débroussailleuse.



Stéphan se charge du fleurissement...



... et Alain Rousselet taille la vigne.

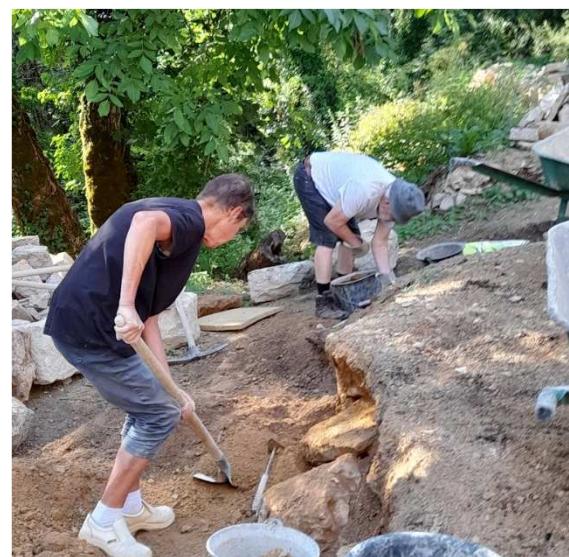


La muraille ouest de la basse-cour est libérée de son épais manteau de lierre (Gérard P.).



Les dégagements de surface se poursuivent aussi devant le colombier.

23 – 27 juin



Le travail progresse à l'est du château (terrasse T et fossé S). Les gravats sont déblayés jusqu'au niveau correspondant aux jardins du 18e siècle (famille de la Forest). (Aline et Alain).



Alexandre retaille quelques pierres nécessaires à la consolidation des murs dégagés.



A partir de fer de récupération, une grille confectionnée et soudée par André est destinée à fermer la porte du premier étage de la tour de l'Ouest.



Un orage accompagné d'un fort coup de vent a mis à mal deux pêchers de la basse-cour.



Pendant les sessions de travaux, les repas sont pris en charge par l'association. Chantal Broisseau s'affaire ici au fourneau, tandis qu'André prépare l'apéritif.



Deux réfrigérateurs en fin de vie ont rejoint la déchèterie. Deux nouveaux appareils (un réfrigérateur et un congélateur-coffre) sont offerts par des bénévoles.

Journées travaux de juillet :



Dans le fossé oriental (S), un frêne enraciné dans la couche de gravats doit être abattu. La souche très volumineuse restera sur place pour l'instant.

9 juillet



L'association a accepté la manifestation car les participants ont pris en charge la totalité de la soirée.



Chacun des invités assure une partie de la logistique (installation, éclairage, cuisine, musique, nettoyage, etc.).

Malgré une mise en beauté du site par François à la tondeuse, Alain à la débroussailleuse, Marie-Reine Belin au désherbage et Chantal à l'aspirateur, les visites du samedi 9 n'ont pas eu un grand succès.



Une quinzaine de personnes seulement ont bravé la canicule et se sont présentées à l'accueil assuré par Chantal.

Le même jour, un groupe d'une trentaine d'amis organise un diner en musique dans la basse-cour.



Xav, disc-jockey, anime la soirée qui se termine tard dans la nuit. Un éclairage de la façade du château est mis en place dans le grand fossé sud.



Malgré l'heure avancée, tout est débarrassé, nettoyé et remis en état avant le petit matin. L'organisateur laisse à l'association un chèque de 300 €. Nous le remercions.



Le projet de déplacement du portail d'entrée de la basse-cour est enfin réalisé. (André et Gérard P.) Après aménagements, agencements, alignements et ajustements, sous le soleil caniculaire, les grilles viennent prendre leurs nouvelles places entre les deux piliers de maçonnerie restaurés par l'association. Nous pouvons enfin supprimer les grillages provisoires et barbelés peu accueillants.

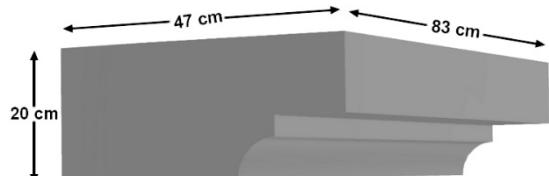


Le château est maintenant mieux visible, même quand les grilles sont fermées.

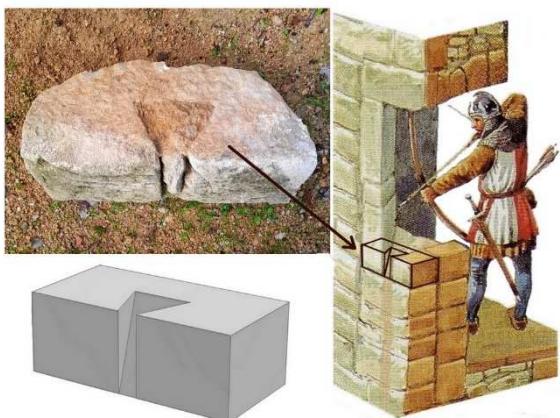


La zone Ta nous livre une belle pierre, hélas en morceaux. C'est un élément de corniche

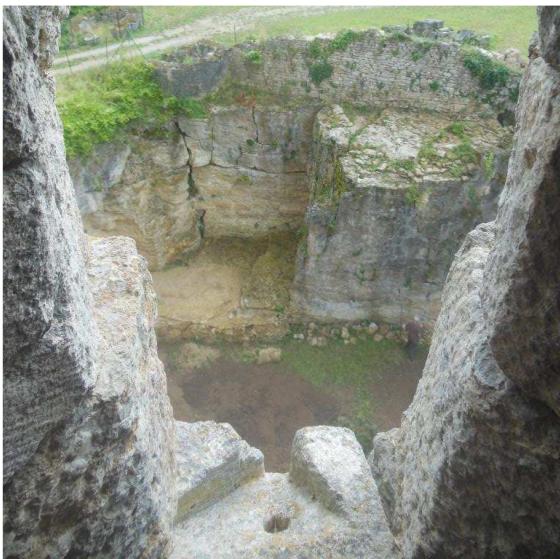
provenant probablement de la construction ajoutée au 17e siècle par la princesse Amélie (zone D) pour notamment créer un nouvel escalier à paliers et balustres.



C'est une des premières pierres tombée de très haut dans cette zone, lors du début de la démolition du 19e siècle, d'où son état.



Une autre pierre tombée dans la fosse des latrines et qui constituait la base d'une archère a été réutilisée dans la maçonnerie après "rebouchage" de la fente de tir.

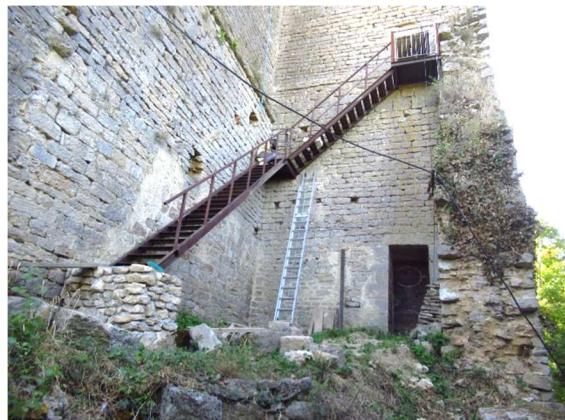


La meurtrièvre sud-est du premier étage de la tour de l'ouest (tour Amélie) présente une pierre identique. Un barreau a été ajouté lors de l'élargissement de l'ouverture.

Journées de travaux d'août :



Dans le fossé S, le déplacement des grosses pierres peut se faire soit sur roulettes, soit sur rouleaux. C'est selon !



Malgré son jeune âge, Benjamin Werkoff se joint à l'équipe pour la onzième année consécutive.

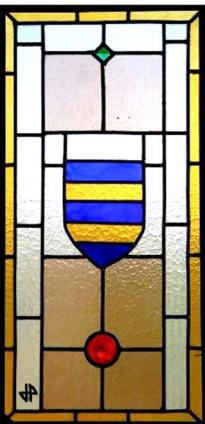


C'est aussi lui qui assure les visites du samedi 6 août, assisté à l'accueil par Laetitia et Chantal.

La deuxième section de l'escalier métallique (partie inférieure) est mise en place derrière la tour de l'ouest (tour Amélie).



La grille fermant à clé (voir plus haut) est installée pour interdire l'accès au premier étage de la tour. Il manque juste une couche de peinture pour parfaire le tout.



Un vitrail de Jacky Pitaud, réalisé depuis longtemps pour la fenêtre de ce premier étage est positionné provisoirement en attendant la confection d'un vrai cadre ouvrant.



Le muret de l'angle sud-est de la basse-cour est maintenant terminé. (Gérard Vincent)



La grande brèche dans le mur orientale de la salle G est partiellement restaurée dans sa partie basse. Quelques rangs de pierres contiendront mieux les gravats qui y sont accumulés. (Alexandre)



Dans la basse-cour, le tas de pierres stockées près de la citerne est déplacé et trié.



Après dégagement de la couche de terre jusqu'au socle rocheux très proche, Alexandre entreprend l'élévation d'un mur de soutènement, qui servira aussi de parapet de sécurité dans sa partie haute.



Le 11 août, Véronique Delmarre, en charge du château au conseil municipal de Montigny-Montfort, se joint à l'équipe de bénévoles pour une " très sympathique" soirée grillades.

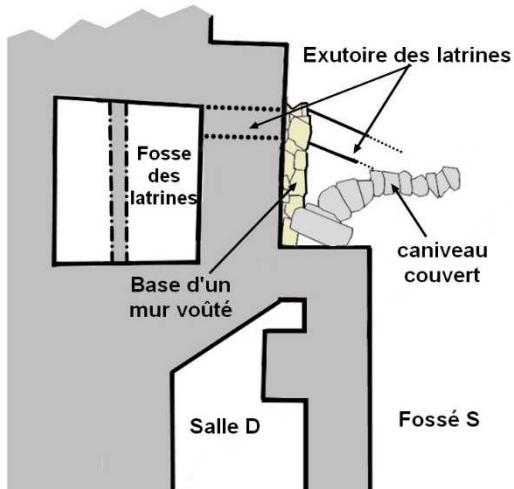


La question était posée depuis plusieurs années : le puits des latrines possérait-il un exutoire extérieur, ou bien les effluents se perdaient-ils dans une brèche du socle rocheux ?

Le dégagement de la zone Ta met enfin à jour le conduit qui traverse le mur oriental de la tour.



Terrasse T (zone Ta)
(niveau : - 7 m)



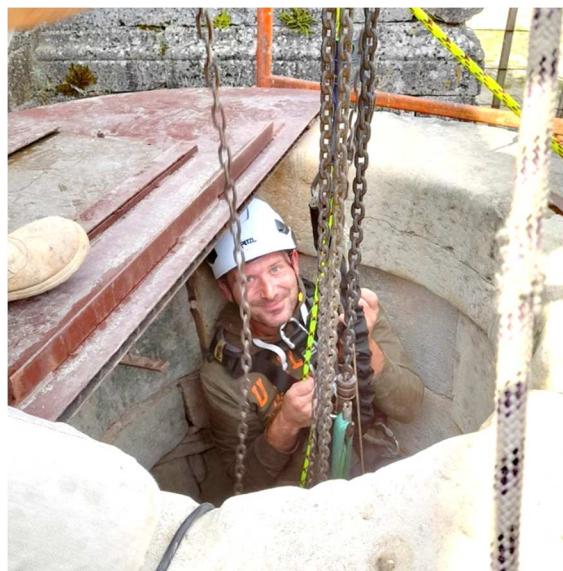
Un muret adossé à la tour des latrines supportait la voûte d'une petite fosse dont la destination n'est pas encore définie. Plus tard, un caniveau couvert a été aménagé pour l'évacuation des eaux pluviales provenant de la salle basse du bâtiment D.



La même zone (à l'ombre) donne lieu à une amicale petite pause détente. (Laetitia, André et Aline).

7 août :

La pompe installée par Monsieur Fériès à 28 m au fond du puits a été victime de la foudre il y a plusieurs années. Devenue inutile, elle est enfin remontée, ainsi que toute l'installation.



Clément Oriol et son complice Rémi Hidouci, tous deux cordistes, se chargent de l'opération délicate et très sportive.





Deux chantiers de peinture ont lieu le même week-end : une couche antirouille est appliquée sur la grille d'entrée ; la goulotte en bois du monte-charge reçoit aussi un traitement de protection. (Gérard P.)

15 septembre

Par temps de fortes pluies, des flaques d'eau se forment dans la cour du château.

Un caniveau ancien, probablement installé au 17e siècle et en partie couvert avec les pierres provenant de la démolition des souches de cheminées, traverse la cour d'est en ouest. Il se déverse dans un regard profond aménagé au niveau de la muraille ouest du château.



Complètement obstrué de terre et de racines, le conduit n'a pas pu être dégagé. Il a donc été partiellement découvert et débouché. Un tuyau de PVC y est installé. Les pierres de cheminées sont récupérées et la tranchée est recouverte de pavés récupérés entre 2008 et 2015 dans le grand fossé sud. Le caniveau ouvert amènera l'eau au tuyau PVC dans un petit regard couvert d'une grille.

17 et 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine



C'est dans le petit matin frais que Laetitia et Yvonne mettent en place le stand d'accueil.



Le soleil ne tarde pas à faire son apparition et les premiers visiteurs arrivent. Ils seront 155 au cours du week-end à découvrir ou redécouvrir le site du château, sa basse-cour fleurie, le petit musée de la tour de l'ouest, le puits, la cave-glacière et les bâtiments encore en partie enfouis sous les gravats de démolition.





Quelques-uns auront même le privilège d'assister à un petit concert de vielle improvisé par Pierre Cherblanc.



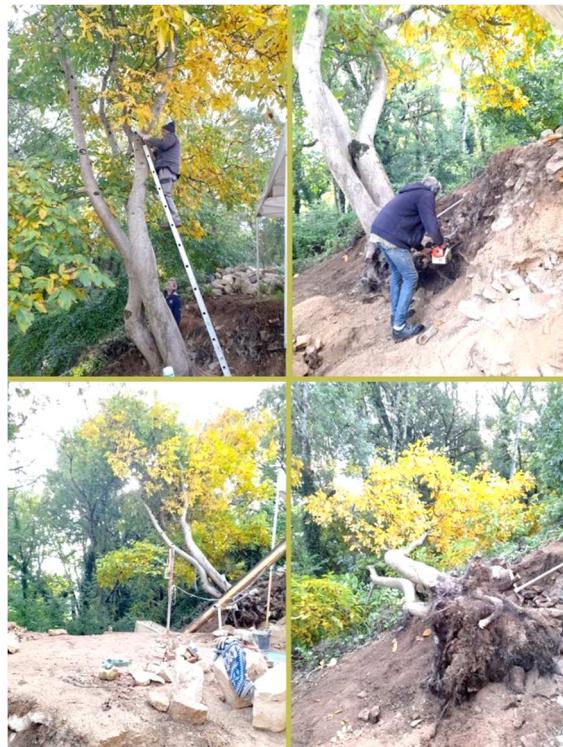
Merci à Frédéric Broisseau, qui a créé à ses frais de nouveaux souvenirs à mettre en vente : reproduction de carreaux de sol, magnets, porte-clés, planche à découper, sous-bocks et vue du château sur divers supports.



Claude Jacques, maire de la commune de Montigny-Montfort, nous rend une petite visite comme il le fait chaque année pour les JEP. Ici avec André Cherblanc et Bruno Lachaume, président de Mons fortis.
Ces deux jours d'ouverture au public ont rapporté 867 € à l'association.



Un second barnum, qui a nécessité quelques réparations dont s'est chargé André, est installé de l'autre côté du monte-charge, il va permettre de travailler à l'abri aux dégagements des gravats à l'aplomb des murs de la cuisine et de la chapelle qui la surmontait.



Mais pour avancer les déblaiements dans cette direction, il faut sacrifier un noyer pour installer à sa place un nouveau quai de chargement.

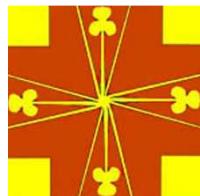


Carreaux de sol et objets



beaucoup de fragments du carreau du type V08 :

Cette année, le nombre de fragments de carreaux de sol bicolores est particulièrement important (plus de 150). Localisés en grande partie dans la zone Ta (voir plan page 17), il s'agit peut-être des déblais provenant de la réparation ou de la suppression du pavement d'une pièce voisine. On y trouve



Les dégagements de gravats de démolition du fossé oriental fournissent les habituels débris de poterie, vaisselle, bouteilles, verrerie, tuiles, éléments métalliques, ardoises et ossement animaux.



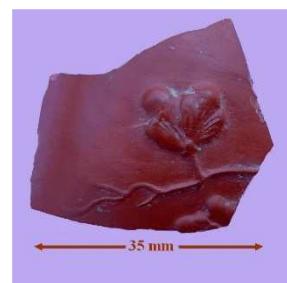
Plusieurs éléments d'une même assiette n'ont pas permis d'en reconstituer entièrement le motif central.

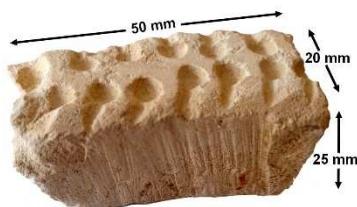
Parmi les trouvailles un peu plus insolites, on trouve :

Un petit tesson rouge à l'aspect sigillé,

Un morceau de pierre à aiguiser,

Un clou décoratif provenant d'un harnais, d'une calèche ou d'un siège capitonné.





Une pierre, qui a été en partie sciée, creusée de petites alvéoles, est le vestige de la moitié d'un moule à grenaille de plomb.



Une petite boule de plomb, d'un diamètre de 25 mm pour un poids de presque 100 g, porte la trace d'une fixation en fer. Il pourrait s'agir du battant d'une clochette.



Ce qui reste d'un petit bol en porcelaine permet d'imaginer son long voyage depuis la Chine. Cette vaisselle onéreuse était-elle sur la table de la princesse Amélie au 17^e siècle ou sur celle de la famille de la Forêt au 18^e ?



Ce fragment porte une marque ressemblant à un idéogramme chinois.

En Asie, il était habituel d'inscrire des marques au revers des porcelaines : marque d'atelier, nom du potier, marque impériale, etc. Ces marques sont soigneusement calligraphiées. Avec la création des "Compagnies des Indes", le commerce avec la Chine se développe aux 17^e et 18^e siècles. Les objets en porcelaine sont fabriqués en grandes séries destinées au commerce extérieur. La qualité est moindre. Ces pièces portent souvent des "marques de bon augure", tel que "bonheur", "longévité", "trésor", et il y a peu d'application dans son exécution, comme c'est le cas ici.



Enfin, ces mêmes déblais contenaient quatre petites monnaies en plus ou moins bon état :



Un liard à la croix du Saint Esprit :
HENR. III. D. G. FR. ET. PL. R.
H couronnée entre trois lis posés 2 et 1.
(Henri III, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Polonais).



Deux doubles tournois de Louis XIII :
L'un de 1612, il est alors âgé de 11 ans.



Un double tournois de Gaston d'Orléans :
GASTON. VSVE. DE. LA. SOV. DOM.
Buste à droite de Gaston d'Orléans portant une fraise.
(Gaston, usufruitier de la souveraineté de Dombes).

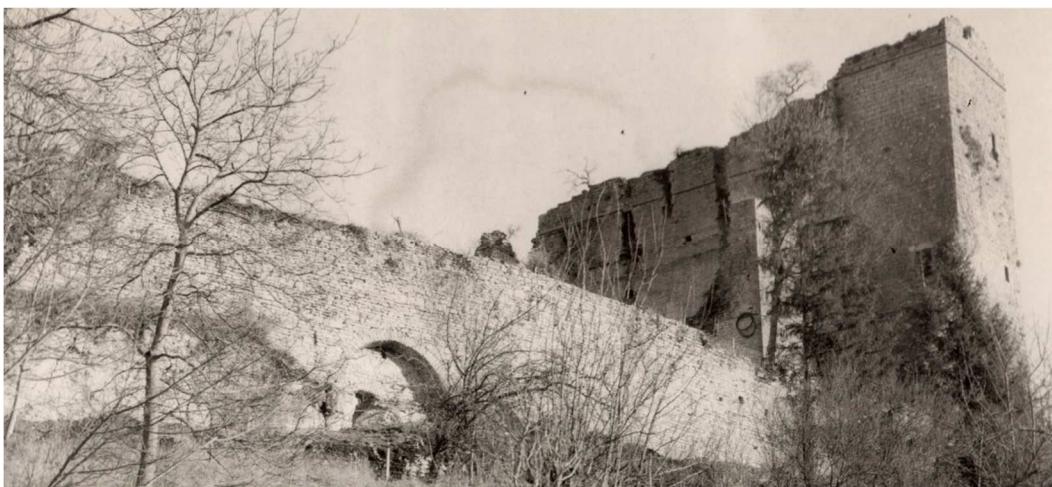


Travaux effectués dans la baronnie de Montfort par Marie Thérèse FEILLET (entre 1754 et 1772)

Après le décès de Frédéric de la FOREST le 26 janvier 1752, sa veuve engage une série de travaux en divers lieux de la seigneurie.

Six "marchés" ont été conservés. Ils sont répertoriés et cotés dans l'inventaire commencé le 25/01/1775, après le décès de Marie Thérèse FEILLET, baronne de Montfort¹ :

Six pièces qui sont marchés d'ouvrage et réparations avec quittance du prix d'icelles. Le tout cottié et paraphé par première et dernière, et inventorié..... Cent trente quatre.



Le 25 mars 1754, un marché, coté 5^e de l'article 134, est passé avec Jean Baptiste MANICY² tailleur de pierres, François CHOMTON³ et Philibert RANON maçons à Montbard, pour la réfection du la muraille des gravelins (mur extérieur ouest du côté du village).

Plusieurs de ces artisans récemment installés à Montbard ont été attirés par les grands travaux engagés par Buffon, tant au château de Montbard que dans la ville dans les années 1730-1740.

La réfection du mur concerne 23 toises et demi de longueur (toise de Bourgogne⁴), soit 57 m ½. Il "sera commencé par une arc en son plein rond et d'une épaisseur de 8 pieds" (2,60 m). L'épaisseur sera de 4 pieds (1,30 m) jusqu'au ras du sol et de 2 pieds (65 cm) "hors des terres". La baronne fournit le sable, la chaux, l'eau et les pierres ; celles de l'ancien mur effondré seront remployées au maximum. L'ouvrage devra être terminé le 31 mai 1754.

Le prix fixé est de 5 livres 5 sols la toise, soit 123 livres 7 sols 6 deniers pour l'ensemble des travaux plus 3 livres pour les vins.



¹ AD 21 : 145 J 53-2.

² Jean Baptiste MANNISSY (MANICY, MANISSIER) est un marbrier originaire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). Il travaille d'abord à la carrière de marbre ouverte par Buffon au lieu-dit de la Louère, près de Montbard, puis s'installe comme tailleur de pierres. Il meurt à Montbard le 07/04/1779.

³François CHOMETON (CHOMTON) est un maçon venu de Lupersat dans la Creuse, où il est né le 10/06/1719. Il épouse Jeanne MANICY, fille de Jean Baptiste (ci-dessus). Il meurt à Montbard le 16/05/1785.

⁴ La toise de Bourgogne est de 7 pieds ½ , soit environ 2,45 m.

Le 18 août 1754, la baronne passe un contrat (coté 6^e dans l'inventaire après décès) avec "Guillaume PELISSON⁵, couvreur à Montbard, pour recouvrir le grand grenier du château de Montfort à raison de cinquante sols la toise quarrée de sept pieds et demy courant et à condition que ledit Guillaume PELISSON fournira les lattes et les cloux nécessaires pour soutenir les tuilles."

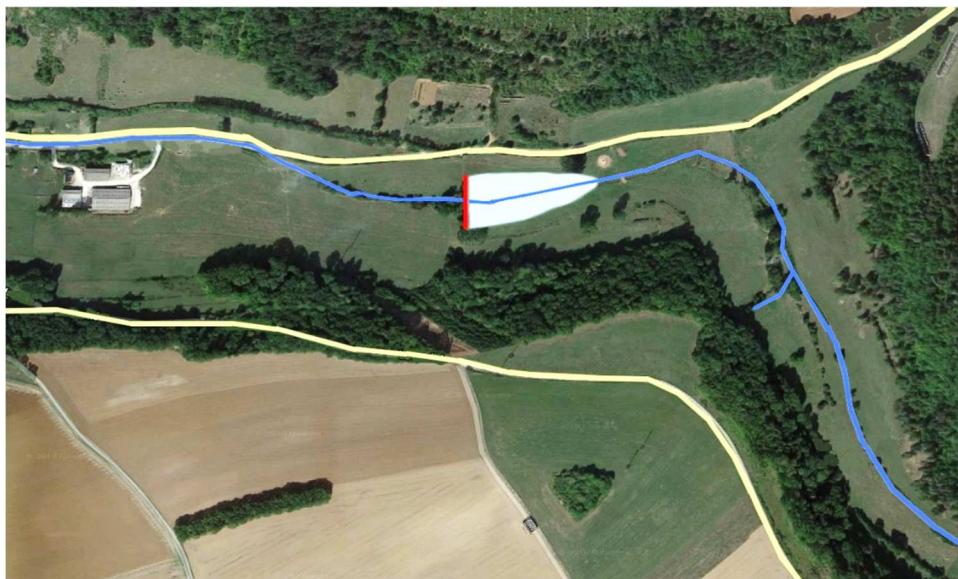


La baronne ne s'engage à ne fournir "que les contres lattes et les bois nécessaires pour y faire des fourures aussy bien que les tuilles qui pourront manquer pourachever en entier ladite couverture."

Conformément au contrat, l'ouvrage est terminé avant la Saint Martin (11 novembre) et "il s'y est trouvé soixante six toises⁶ un tiers de couverture, qui à raison de cinquante sols la toise, fait la somme de cent soixante six livres que ledit PELISSON a reçu le dix sept novembre mil sept cent cinquante quatre."



Le 14 février 1769, Marie Thérèse FEILLET, "tant en son nom que fondée de procuration de Monsieur de CHAUMEL⁷, son gendre" et Jean THENLOT⁸, entrepreneur demeurant à Villaines-les-Prévôtes, signent au château de Montfort un marché concernant les réparations qui sont à faire "à la chaussée de l'étang de Villiers Montfort, appartenant à ladite Dame".



⁵ Guillaume PELISSON (PLISSON) est originaire de Tannay (Nièvre). Il s'installe à Montbard comme tailleur de pierres vers 1739, puis oriente son activité vers la couverture.

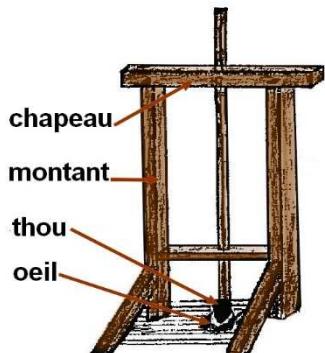
⁶ Une toise-carré fait environ 6 m². 66 toises un tiers feraient donc près de 400 m².

⁷ Jean François CHOMEL (1726-1786) a épousé Marie Anne de la FOREST, deuxième fille de la baronne.

⁸ Jean TENLOT (THENLOT) est né en 1732 à Genay, il est tailleur de pierres et maçon.

Cet étang se situait à la sortie de Villiers en direction de Nogent, sur le ruisseau de la Ronce, juste après le coude qu'il fait en sortant de la combe de Nogent.

Il faut reconstruire à neuf et en pierres le mur de deux pieds⁹ d'épaisseur de la chaussée depuis la bonde jusqu'au déchargeoir et sur toute sa hauteur.



La bonde est la vanne de fond, qui permet de vider l'étang. Elle est constituée d'un bâti de bois supportant un axe, dont l'extrémité, appelée "thou" dans la Bresse, est un cône qui s'insère dans le trou de vidange (l'œil).

Le déchargeoir est un système de trop-plein (exemple ci-contre)



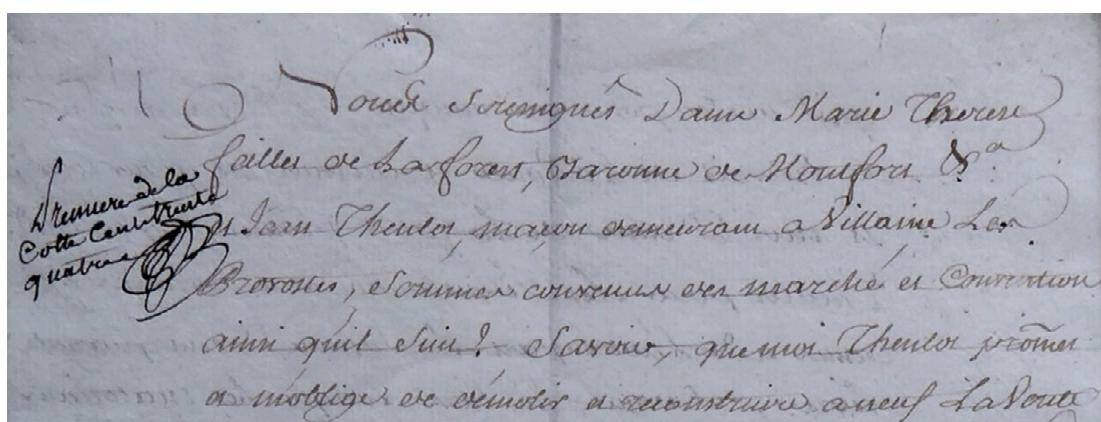
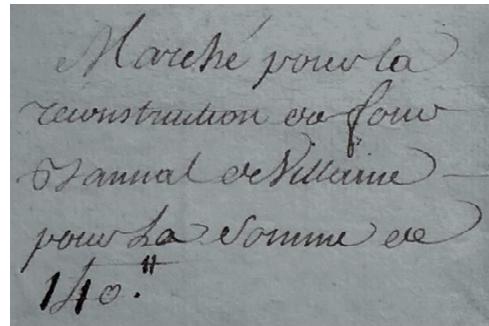
Une tranchée, creusée devant la chaussée, le long mur, aussi profonde que le niveau de l'eau le permettra sera remplie de terre glaise de manière à " *contenir solidement l'eau dudit étang*".

Le tout devra être terminé à la fin du mois de mars et Jean TENLOT s'engage à garantir les travaux pendant trois ans. Le prix convenu est de deux cents trente livres, payable en trois fois.



Le 5 juin 1769, c'est de nouveau Jean TENLOT qui est choisi par la baronne pour des réparations importantes à faire au four banal de Villaines-les-Prévôtes. (document coté premier de l'article 134). Le montant du marché s'élève à 140 livres.

La voûte, la couverture et les murs du four doivent être démolis et entièrement refaits à neuf. Il faut aussi rétablir le pignon contre lequel est appuyé le four.



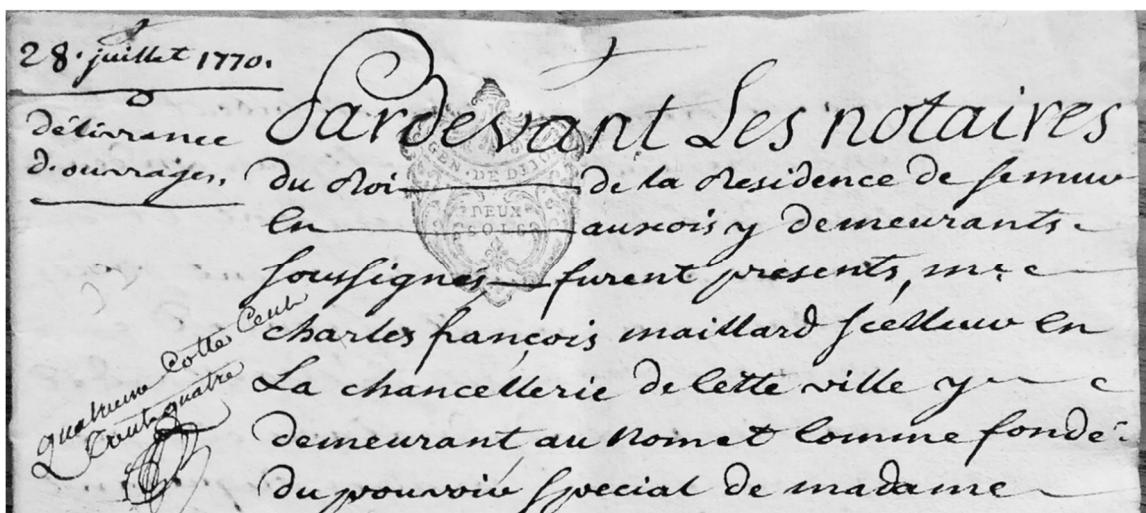
⁹ Soit 65 cm.

L'entrée sera reconstruite en pierres de taille. Le carrelage sera couvert de planche afin de ne pas être endommagé pendant les travaux.

L'ouvrage devra être terminé le premier août suivant et garanti pendant un an.



Le 28 juillet 1770, une "*délivrance au rabais*"¹⁰ est organisée en l'étude de Jean Marie MAILLARD et François COMPAGNOT, notaires associés à Semur-en-Auxois. Un devis a été établi le 28 juin 1770 par François PIBOUT¹¹ pour les réparations à faire à la grange des dîmes de Villaines-les-Prévôtes. La baronne Marie Thérèse FEILLET est représentée par Charles François MAILLARD scelleur en la Chancellerie de Semur-en-Auxois. Le document est coté quatrième dans l'inventaire.



Cinq entrepreneurs participent à l'adjudication du marché : Antoine BENOIT charpentier à Villaines-les-Prévôtes, Jean DUBOIS charpentier à Semur-en-Auxois, François CHAROLOIS couvreur à Semur, Annet MORGUANT tailleur de pierre à Semur et Jean TENLOT tailleur de pierre à Villaines-les-Prévôtes.

C'est encore une fois ce dernier qui emporte le marché au meilleur prix de 378 livres et 10 sols.

La grande porte a besoin d'être consolidée, cette dépense est à la charges des amodiateurs¹².

Les autres réparations sont très importantes :

- rejoindre le pignon d'entrée et le goutterot nord, dont le fossé devra être vidé et recreusé,
- refaire en bois de chêne le chapiteau de la grande porte et le couvrir en paille,
- refaire à neuf la petite porte, qui sera ferrée,
- refaire à neuf le goutterot sud et le pignon oriental,
- refaire une bonne partie de la charpente et la couverture de laves.
- déblayer les gravats.

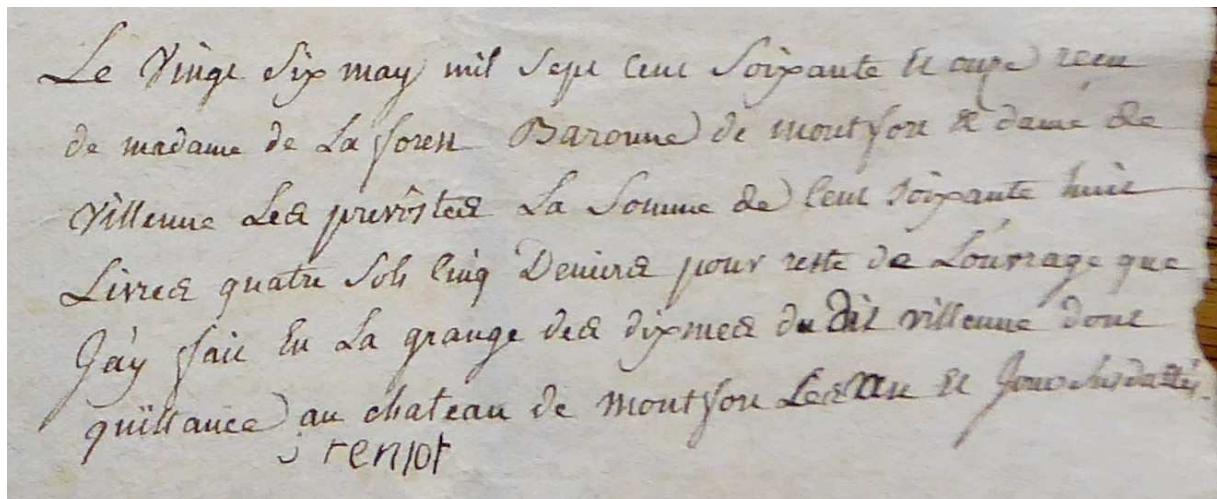
¹⁰ Délivrance au rabais : adjudication, appel d'offre.

¹¹ François PIBOUT, né vers 1737 à Lupersat (Creuse) est maçon et entrepreneur à Moutiers-Saint-Jean.

¹² Les amodiateurs des dîmes sont Jean TENLOT, Jean EDOM et Gaspard CORROT, tous de Villaines.

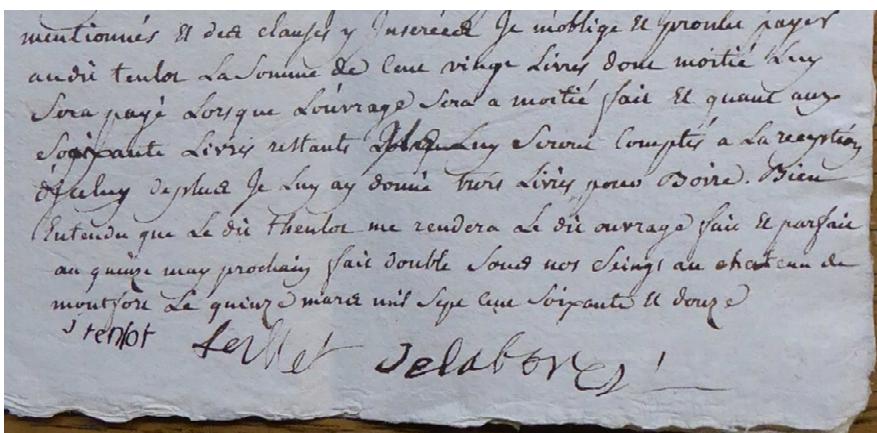
"Tous les matériaux employés aux dites réparations et reconstructions seront de bonne qualité, tant en pierre, chaux, sables ou arenne et lave non gelifs. Tous les bois et lattes seront de cheine sans aubier ni nœud vicieux, autant que faire se pourra".

Conformément au devis, les travaux ne sont entrepris qu'au mois de mars 1771. Jean TENLOT est payé en deux fois ; un acompte le 3 mars 1771 et le solde le 26 mai suivant. Il en donne quittance à la baronne au château de Montfort.



Le 15 mars 1772 un marché (coté troisième dans l'inventaire après décès) prévoit la réfection d'une partie du mur de la chaussée de l'étang de Villiers. Jean TENLOT en avait déjà refait une partie le 14 février 1769 (voir plus haut).

Il s'engage à en reconstruire quatre toises¹³ à chaux et sable. Il devra l'enduire en ciment ainsi que la partie du mur qui avait été anciennement refait par son père Martin TENLOT. Il lui faudra aussi rejoindre les pierres de tailles de la bonde et reprendre l'étanchéité à la glaise, qu'il prendra dans les héritages voisins, à charge de les remettre en état.



Le prix de ce marché est de 120 livres payées en deux fois à la moitié des travaux effectués et à la réception de l'ouvrage au plus tard le 15 mai.

Le document est signé J. TENLOT et FEILLET de la FOREST

¹³ Soit environ 10 m (la toise de Bourgogne de 7 pieds et demi valant un peu moins de 2,50 m).

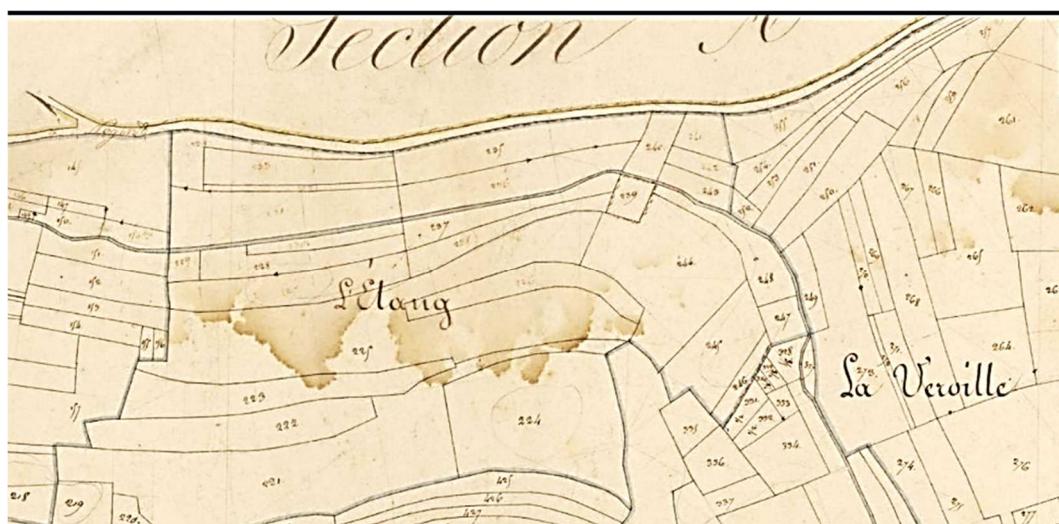
Regum Comitatus.

Il y a à Monfort un moulin bannal pour les Communautés de Monfort & de Villiers, & à Villaines un autre moulin plus considérable, appellé le moulin de Bocaveau, situé sur la rivière d'Armançon, lequel est bannal. Un étang à Villiers, de l'étendue de huit à dix journaux.

En 1779, l'état détaillé de la baronnie indique "un étang à Villiers de l'étendue de 8 à 10 journaux" (soit environ 3 hectares).

Le 29 frimaire an 4 (20 décembre 1795), deux arpenteurs procèdent à l'estimation des revenus des "cy devant seigneurs de Montfort" : Jean Baptiste CARRÉ arpenteur à Montbard est choisi par les fermiers Jean-Baptiste LEFAIVRE et Nicolas JUNOT ; Noël LAUREAU arpenteur à Semur-en-Auxois est choisi par l'administration du district.

On lit dans l'article 8 : "Au finage de Villiers est un étang qui est desséché depuis plusieurs années, que nous estimons lorsqu'il est en eau à la somme de cent cinquante livres de revenus annuels."



Ceci explique que l'étang ne figure plus sur le cadastre napoléonien, établi vers 1831. Le nom du lieu-dit garde cependant le souvenir de ce qui fut autrefois un étang.



Aujourd'hui, l'emplacement de la digue est encore bien visible dans le pré.

Lettres de naturalité du prince de Landsberg, Amélie d'Orange Nassau et Frédéric Louis leur fils. Juillet 1631¹.

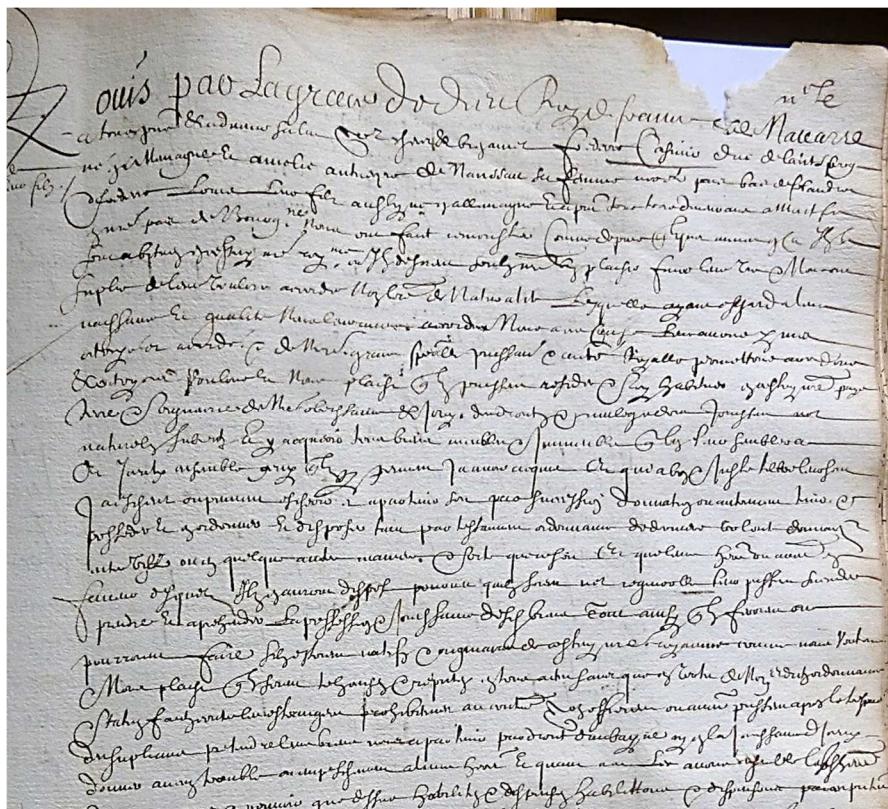


Sous l'ancien régime, la nationalité repose sur le droit du sol. Un enfant né en France est "régnicole" c'est-à-dire sujet du roi, on dirait aujourd'hui "citoyen français", même s'il est né de parents étrangers.

En revanche, un enfant né à l'étranger, même de parents français, est "aubain" (étranger).

Un étranger ne peut pas hériter des biens que ses parents possèdent en France. A la mort d'un "aubain", c'est le roi, parfois le seigneur, qui hérite : c'est le droit d'aubaine.

Pour pouvoir assurer leur succession, les étrangers doivent obtenir des lettres de naturalité. Elles sont délivrées par le roi, à certaines conditions : notamment de vivre en France jusqu'à son décès, de ne pas être "entremetteur" d'un prince étranger, etc.



Ces lettres doivent être ensuite vérifiées par la Chambre des Comptes et enregistrées par la Chambre du Trésor dans le délai d'un an ; sinon, "surannées", elles deviennent caduques.

¹ A. D. 21 : B 42, folios 260-61

Frédéric Casimir de Landsberg a laissé passer ce délai. L'acte à la suite daté du 23 novembre 1635, est la copie des "lettres de surannation²", qui viennent rétablir la situation. Ces lettres dispensent en outre Frédéric Casimir et sa famille de finir leurs jours au royaume de France, moyennant le paiement de "finance modérée".



Ce document est une copie de l'acte, probablement sur parchemin, dont la partie inférieure, repliée porte les signature et soutient le sceau suspendu "de cire verte sur lacs de soie rouge et verte." Ces couleurs sont spécifiques aux actes à valeur "perpétuelles".

Ci-contre un exemple plus ancien (13^e siècle) d'un tel sceau appendu au repli d'un document sur parchemin.

Lettres de naturalité du sieur prince de Lantsberg et dame Amélie Antwerpie de Nassau et Frédéric Louis leur fils.

Louis³ par la grace de dieu roy de France et de Navarre,
à tous présens et advenir, salut. Nos chers et bienamés Frédéric Casimir duc de Lantsberg,
né en Allemagne, et Amélie Antwerpie de Nassau sa femme, née aux pais bas de Flandre
et Frédéric Louis leur fils, aussy né en Allemagne, et à présent tous trois demeurant à Montfort,
en notre pais de Bourgogne, nous ont fait remonster comme depuis quelques années en ça, ils
sont abitués en cestuy notre royaume où ils désirent, soubs notre bon plaisir, finir leur vie, nous ont
suplié de leur vouloir accorder nos lettres de naturalité, lesquelles ayant esgard de leur
naissance et qualité, nous leur avons accordé (et leur aiant cause), leur avons permis,
octroyé et accordé et, de notre grace spéciale, puissance et autorité royale, permettons ,
et octroyons, voulons et nous plaise qu'ils puissent résider et (estre) habitués en cestuy notre pays,
terre et seigneurie de notre obéissance et (jouyr) des droicts et privilèges dont jouissent nos
naturels, et y acquérir tous biens meubles et immeubles que bon leur semblera
et iceulx ensemble ceux qu'ils peuvent ja avoir acquis et qui à bon et juste tiltre leur sont
aescheus ou peuvent eschoir et apartenir, soit par succession, donation ou autrement, tenir et
posséder et ordonner et disposer, tant par testament, ordonnance de dernière volonté, donation
entre vifs ou en quelque autre manière et sorte que ce soit et que leurs héritiers ou autres en
faveur desquels ils auront disposer, pourvu qu'ils soient nos régnicolles, leur puissent succéder,
prendre et apréhender la possession et jouissance desdits biens, tout ainsy et qu'ils feraient ou
pourroient faire s'ils estaient natifs et originaires de cestuy notre royaume, comme nous (voulons)
et nous plaise qu'ils soient tenus et réputés en tous actes, sans qu'en vertu de nos édicts, ordonnances,
statuts faicts contre les estrangers, prohibitions ou autres, nos officiers ou autres puissent, après le trespass
du suppliant, prétendre leurs biens nous apartenir par droict d'aubayne, ny en la jouissance d'iceulx
donner aucun trouble ou empeschemet à leurs héritiers. Et quant à ce, les avons, ensemble leurs héritiers,
de nos grace et pouvoir que dessus, habilités et dispensés, habilitons et dispensoris par ces présentes,
à la charge toutefois à nous payer finance modérée pour (une seule) fois seulement et à finir leurs
jours en cestuy notre royaume et de n'estre entremetteur ou (négociateur) daucun prince ou marchand
estrangers à peyne de deschoir de notre présente grace. Donnons en mandement à nos
amés et féaux conseillers les gens de nos comptes et trésoriers généraux de France
et Bourgogne et tous nos autres officiers et justiciers qu'il apartiendra, chacun en droit soi⁴,
que de nos présentes lettres et de tout le contenu cy dessus ils fassent, souffrent lesdits supiants
jouir et user pleinement, paisiblement et (perpétuellement) sans en ce leur estre faict, mis ou donné,
ores ny pour l'avenir, aucun trouble ou empeschemet au contraire ,car tel est notre plaisir.
Donné à Paris au mois de juillet 1631 et de notre règne le 22^e. Signé sur le
reply pour le roy (De la Foy) et scellé du grand scel de cire verte sur lacs de
soyes rouge et verte.
?? signé COUPEAU

² Lettres de surannation : Lettres délivrées par le prince, pour rendre la force et la validité à celles qui étaient surannées.

³ Louis XIII.

⁴ Chacun pour ce qui le concerne et selon les droits qu'il a.

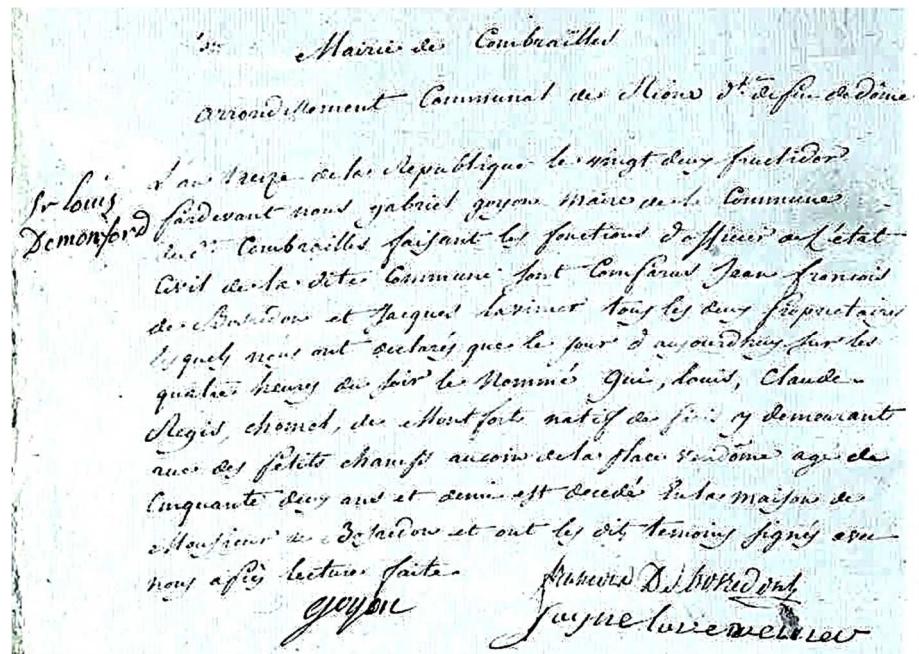
Décès de Guy Louis Claude Régis Chomel de Montfort (22 fructidor an XIII - 09/09/1805)¹

Mairie de
Combrailles.

Arrondissement
communal de Riom,
département de Puy
de Dôme

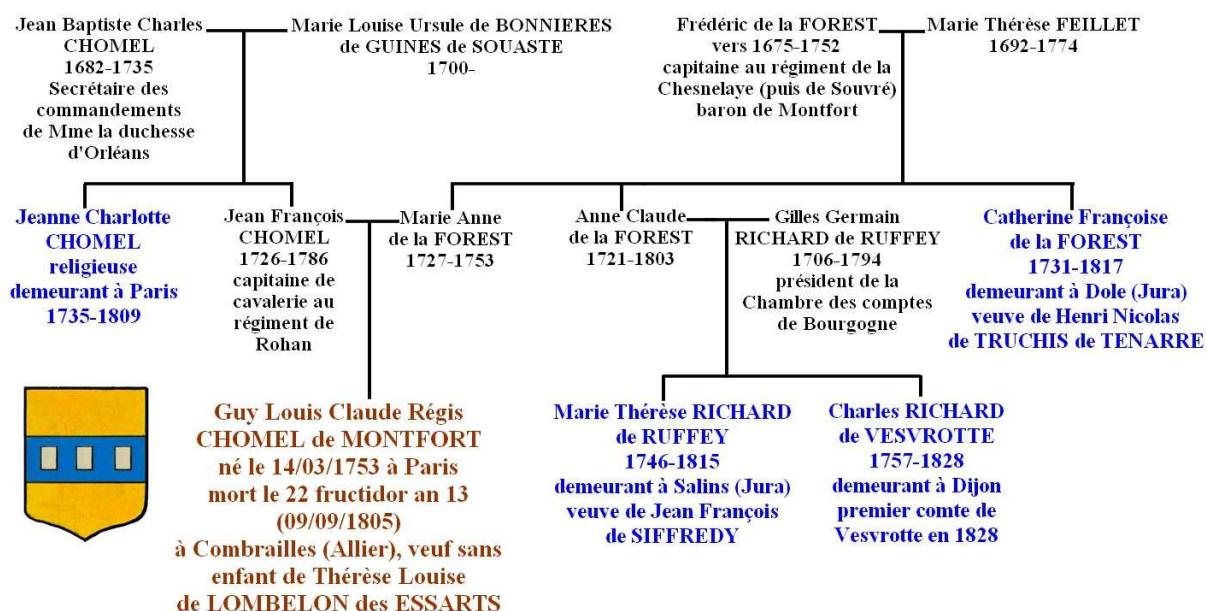
Sieur Louis de
Montfort

"L'an treize de la
république, le vingt
deux fructidor,
par devant nous



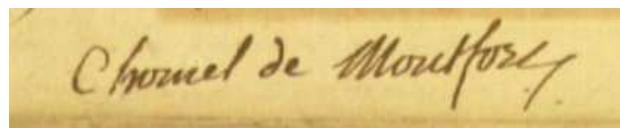
Gabriel GOYON maire de la commune dudit Combrailles faisant les fonctions d'officier de l'état civil de la dite commune, sont comparus Jean François de BOIREDON et Jacques LAVENIER, tous les deux propriétaires, lesquels nous ont déclarés que le jour d'aujourd'hui, sur les quatre heures du soir, le nommé Gui Louis Claude Régis CHOMEL de MONTFORT, natif de Paris, y demeurant rue des Petits Champs, au coin de la place Vendôme, âgé de cinquante deux ans et demi, est décédé en la maison de Monsieur de BOISREDON, et ont les dits témoins signés avec nous, après lecture faite.

GOYON François de BOISREDON Jacques LAVENIER"



Guy Louis Claude Régis CHOMEL est le fils de Marie Anne de la FOREST, deuxième fille de Frédéric de la FOREST baron de Montfort et de Marie Thérèse FEILLET.

Dans son testament, sa grand-mère veut qu'il "porte dans tous les cas" le nom de CHOMEL de MONTFORT. (ci-contre : sa signature en 1782)



Du 18 brumaire au 10 nivôse de l'an 14 de la République (9 novembre au 31 décembre 1805), un inventaire² détaillé est dressé de tous les "meubles meublant, effets, habits, linge, hardes, ustensile de ménage, bijoux, argenterie, deniers comptant, titres et papiers" pour deux maisons à Paris :

-la première, louée par Guy de CHOMEL, est située rue Neuve des Capucines (actuelle rue des Capucines) appartient à Jules de MONTBLIN. Sur l'acte de décès l'adresse mentionnée est la "rue Neuve des Petits Champs, au coin de la place Vendôme". Cette rue prolonge la rue des Capucines, qui a sans doute perdu son appellation religieuse pendant la période révolutionnaire.



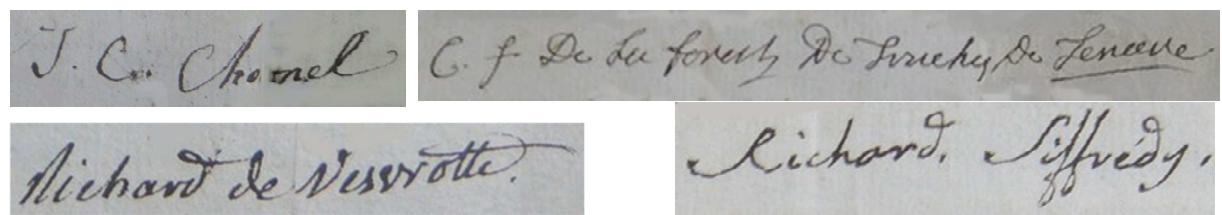
-la seconde maison, au 81 rue Saint Antoine, est occupée à plusieurs locataires. Les meubles et effets de ce dernier immeuble sont transportés, après inventaire, rue Neuve des Capucines.

Jean Claude François POTIER, homme de loi à Paris, représente Catherine Françoise de la FOREST, Charles RICHARD de VESVROTE et Marie Thérèse RICHARD. Jean Baptiste LACAN, avoué à Paris, représente Jeanne Charlotte CHOMEL.



Jean Louis BOILLEAU est le notaire qui conserve l'acte dressé par le greffier LE PELLETIER. Philippe Romain Valérien JALUSOT et Claude Etienne GUYOT sont les deux commissaires-priseurs qui évaluent les biens confiés à la garde de Auguste BESSON, portier de la rue des Capucines.

Les héritiers de Guy de CHOMEL, mort sans enfant, sont Jeanne Charlotte CHOMEL, ex-religieuse, sa tante paternelle, qui recueille la moitié de ses biens, Catherine Françoise de la FOREST, sa tante maternelle, qui en reçoit un quart, Charles RICHARD de VESVROTE et sa sœur Marie-Thérèse RICHARD veuve de Jean François SIFFREDY, ses cousins germains, qui se partagent le dernier quart.



² Archives Nationales : MC/ET/XVIII/1011.

Droit de chasse du seigneur de Montfort

Parmi les droits seigneuriaux, inlassablement répétés dans les reprises de fief successives de la baronnie de Montfort, figure l'exclusivité du droit de chasse : "Ausdits seigneurs et dames appartient le droict de toutes sortes de chasse et n'est permis à qui que ce soit de chasser en ladite terre à peyne de l'amande suivant l'ordonnance."

Plusieurs ordonnances royales fixent le droit de chasse. Celle de François 1^{er}, en 1516, précise dans son préambule la raison pour laquelle la chasse est interdites aux roturiers : "En quoi faisant, aussi perdent leur temps qu'ils devraient employer à leurs labourages, arts méchaniques ou autres... ."

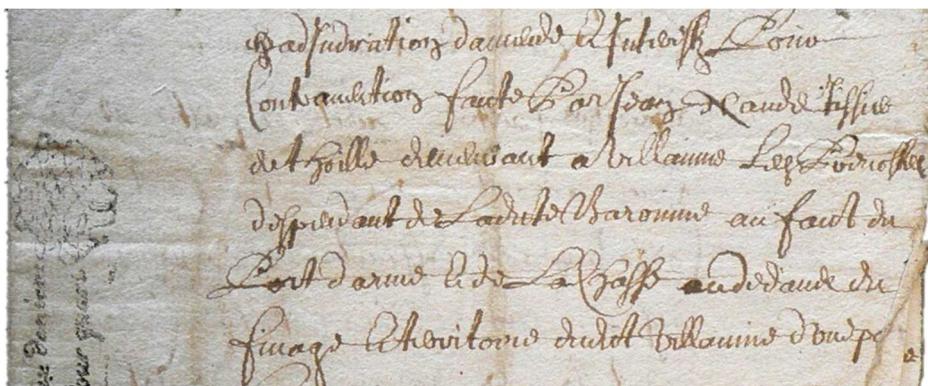


Une autre ordonnance de Henri IV en 1601 complétée par celle de 1607 condamne au fouet le braconnier à la première infraction sur les terres royales, au fouet et au bannissement à la première récidive, aux galères et à la confiscation des biens à la deuxième récidive et à mort à la troisième récidive. Le seigneur haut-justicier a ce droit dans l'étendue de sa haute-justice.

L'ordonnance forestière de Louis XIV en 1669 reprend les ordonnances antérieures en matière de chasse, elle confirme que seuls les seigneurs, gentilshommes et nobles peuvent chasser sur leurs terres. Il est défendu aux autres classes de chasser (marchands, artisans, bourgeois et habitants des villes, bourgs, paroisses, villages et hameaux, paysans et roturiers). La raison est de nouveau précisée : "en vue de bannir du royaume l'oisiveté qu'ordinairement elle engendre lorsqu'ils s'y adonnent et qu'ils en font leur principale occupation".

Les peines sont cependant allégées dans cette ordonnance, notamment par la suppression de la peine de mort pour délit de chasse. Mais les sanctions corporelles, les peines afflictives et infamantes ainsi que les amendes subissent peu de changement.

Les contrevenants sont évidemment nombreux.



A la date du 14 décembre 1678, les registres de la baronnie de Montfort¹ contiennent une sentence contre Jean NAUDET, tissier de toile demeurant à Villaines-les-Prévôtes, "au fait du port d'arme et de la chasse audedans du finage et territoire dudit Villainne".

¹ A. D. de l'Aube : 8 J 737 : Papiers de David PIERRE.

Devant C. BIGARNE lieutenant ordinaire de la baronnie, la seigneurie est représentée par Jacques VARENNE procureur à la cour du bailliage d'Auxois et procureur d'office² de la baronnie de Montfort et David PIERRE son receveur.

Une enquête est faite et des témoins entendus par RATUZOT le sergent de la baronnie.

Jean NAUDET nie les faits, mais il est cependant condamné à une amende de 3 livres 5 sols, modérée aux intérêts de 40 sols et aux dépens d'un montant de 11 livres 1 sol 4 deniers. En cas de récidive, il subira les peines prévues dans l'ordonnance.

Le 9 janvier suivant (1779) François HUGÉ, sergent général au bailliage d'Auxois résidant à Viserny se rend à Villaines-les-Prévôtes au domicile de Jean NAUDET pour lui signifier la sentence et percevoir l'amende et les frais correspondant, soit "*la somme de trois livres cinq sols d'un costé, pour l'amende à quoy il a esté condamné par la dite sentence, de quarante sols d'autres pour les intérêts adiugés par icelle et onze livres un sol quatre deniers pour despens aussi adiugés au dit PIERRE par la dite sentence, le tout revenant à la somme de seize livres six sols quatre deniers.*"

Jean NAUDET refuse de payer. Le sergent va donc procéder à une saisie de meubles et fait appel à deux voisins comme témoins : Barnabé BRIDAN et Pierre CHAMPENOIS, qui à leur tour refusent.

François HUGÉ procède cependant à la saisie "*d'une chaudière d'airain tenant environ un seau, deux plats, deux assiettes d'estain, deux escuelles d'estain et une poelle fritoire*".

Il laisse provisoirement tous ces objets en garde chez Guid BOURENET et remet à Jean NAUDET une copie de la sentence en présence de Claude BEAUBIS et de Jean BRIDAN fils de Guiot.

Il semble que Jean NAUDET a finalement accepté de payer l'amende et les frais, car la copie porte la mention :

"J'ai fait rendre les meubles rapportés au présent exploit le 13 janvier 1679."



² Le "procureur d'office" fait les fonctions du ministère public dans une moyenne ou basse justice seigneuriale. On le nomme ainsi parce qu'il peut agir *ex officio*, c'est-à-dire d'office, de son propre chef, sans requisition de partie. Si le seigneur est haut justicier, c'est le cas à Montfort, il peut prendre le titre de "procureur fiscal".

Amélie de Montfort (Poème de Jules Pautet)

(La France littéraire - tome 18^e. Paris, rue des Grands Augustins n° 20 – 1835)



©Archives municipales de Beaune, 1 Fi 383.

Jules Pautet du Parois est né en 1799 à Beaune, il meurt en 1870. Homme de lettres, il est nommé le 5 janvier 1838 bibliothécaire à la bibliothèque Gaspard Monge de Beaune, mais il continue de diriger *La Revue de la Côte d'Or* dans laquelle il lance des appels aux dons, notamment pour constituer un médailler et un musée lapidaire. Il démissionne en décembre 1851 car il est promu sous-préfet de Gex, il est alors nommé bibliothécaire honoraire.

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! Sous la feuillée
On entend un râle de mort.

Cette biche c'est la baronne
Qui vient encore parmi nous ;
Elle était belle, elle était bonne,
Et son époux était jaloux :
Oh ! C'était une noble femme ;
Sa voix retentissait à l'âme
Comme une parole des cieux ;
Elle éclairait la vie au regard de ses yeux.
De Frédéric l'injuste défiance
Désenchantait et rendait malheureux
Tous ses jours. Et pourtant sa vertu, sa constance
Avaient désespéré plus d'un cœur amoureux.
Hautain baron, gentil trouvère,
Joli page au front noble et pur,
A l'œil ardent, à l'âme fière,
Que rendent fou deux yeux d'azur,
Nul n'avait pu de sa paupière
Faire tomber regard d'amour,
Regard d'amour qui nous enivre,
Regard d'amour qui nous fait vivre
Beaucoup de jours en un seul jour.
Combien de fois à la prière,
Dans la vieille chapelle à la gothique tour,
Elle implora Marie et demande son père !...
Elle cachait à tous sous l'abri du saint lieu

Et sa longue tristesse et sa douleur amère,
Et nul ne sut ses pleurs, sinon son père et Dieu !
Guillaume de Nassau chérissait Amélie
Sa fille不幸 ; au destin d'un époux
D'un grand nom, mais brisé par les ans et jaloux,
Comme au vieux tronc rugueux clémentite jolie,
Par malheur il avait attaché son destin.
Frédéric-Casimir, farouche palatin,
S'était fermé le cœur de sa douce compagne
Par ses soupçons jaloux et ses emportements.
Souvent la nuit dans la campagne
On entendait de longs gémissements !

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! Sous la feuillée
On entend un râle de mort !

Un soir la châtelaine attendait son vieux père ;
Du sommet crénelé de la plus haute tour
Ses yeux au loin erraient au chemin solitaire.
Son époux inquiet de son air de mystère,
Dans l'ombre la suivait. Hâtez votre retour,
Disait-elle à voix basse ; ah ! La lune sanglante
Menace d'un malheur ! Votre marche est trop lente !
Je vous attends, je veux verser mes pleurs
Dans votre sein ; vous seul connaissez mes douleurs ;
Vous avez le secret de rafraîchir mon âme !
Je vois des cavaliers. Ils quittent de Chaumour
Les chemins périlleux. Oh ! Du plus pur amour
Je sens battre mon cœur ! Déjà son page ! Infâme,
S'écria Frédéric qui lui saisit le bras,
Le nierez-vous encor, madame,
Votre amour criminel ? Suivez, suivez mes pas !
Il l'entraîne mourante. Elle ne le suivait pas.
Bientôt après de la tour octogone

On entendit sortir des cris et des sanglots.
Mais elle pardonna, car elle était si bonne !
Le son du cor réveille les échos ;
Dans l'avenue aux noyers centenaires
Trois cavaliers, lugubres émissaires,
Portant les insignes du deuil,
Chevauchent lentement vers le portail ogive ;
Leur front baissé trahit la douleur la plus vive !
Le pont-levis s'abaisse, ils franchissent le seuil ;
Les pas de leurs chevaux éclatent sous la voûte.
Ranimée à ce bruit, la châtelaine écoute ;
Elle a séché ses pleurs : elle va le revoir
Celui qu'elle chérit, en qui son cœur espère,
Celui qui la protège et qui l'aime... son père !

Ce mot est doux et pur comme le vent du soir ;
Elle aime à le redire. Et puis quand le silence
Succède au bruit des pas, heureuse elle s'élance
Dans la salle d'honneur ! Mon père ? Il est ici ?
Dites-le moi... parlez... Ne restez pas ainsi !
Mais non, ne parlez pas ! Vos yeux baignés de larmes,
Ces insignes de deuil qui recouvrent vos armes !
Le page alors : Malheur ! Baronne de Montfort,
Guillaume de Nassau n'est plus ! Plaignez mon sort !

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! Sous la feuillée
On entend un râle de mort !

Minuit sonnait, et de ses champs d'albâtre
La lune répandait sa lumière bleuâtre ;
Le vent soufflait affreux sur l'aride rocher
Et réveillait la voix qui dormait au clocher ;
Il semblait ébranler les murs de la chapelle

D'où le bailli d'Auxois reçut d'un palatin
Une arquebusade mortelle :
(Le sire avait voulu s'amuser un matin).
Sur les murs du château, la baronne Amélie,
Par la douleur accablée, affaiblie,
Parait ; elle s'appuie aux gothiques créneaux :
Sa chevelure blonde au gré du vent s'épanche.
Ah ! Qu'elle est belle ainsi, sa longue robe blanche
S'agit mollement et déroule ses flots.
Les yeux levés au ciel, à genoux sur la pierre,
Elle fait à la Vierge une courte prière :
Son dernier mot est encor un pardon ;
Puis elle se relève et plus forte et plus fière ;
Son œil plonge sans peur dans l'abîme profond
Qui s'étend sous la tour ! Adieu, jours de tristesse,
Dit-elle, l'injustice a flétri ma jeunesse !
Des pas de Frédéric, la tour a retenti ;
Il monte lentement, par l'âge appesanti,
Il appelle ! Sa voix trahit toutes ses craintes,
Et son âme est en proie à d'horribles étreintes ;
Enfin près des créneaux il arrive tremblant !
Mais il voit comme un linceul blanc
Qui tombe en tournoyant dans l'effroyable abîme,
Disparaît bientôt et s'abîme !
Aux cris du palatin : Varlets ! Varlets ! Montfort
Frémit, et tout s'éveille à sa voix douloureuse !
Dans le fossé profond et sur la roche affreuse
Nul débris ! Point de sang... Nulle trace de mort ;
Mais seulement une biche craintive
A la robe de neige a fui comme le vent.
Depuis lors on entend le soir sa voix plaintive,
Car autour de Montfort elle rôde souvent.

Avez-vous vu la biche blanche
Errer autour du vieux château ?
Sur cette pelouse qui penche
Elle a paru près de l'ormeau.
En revenant de la veillée
Passez loin des tours de Montfort,
Jeunes filles ! Sous la feuillée
On entend un râle de mort !

Ce poème lyrique et romantique du 19^e siècle est directement inspiré de la légende écrite en 1830 par Charles Hyppolite Maillard de Chambure. Il en présente les mêmes erreurs et anachronismes.

Frédéric Casimir de Landsberg, mari de la princesse Amélie n'est pas un vieillard, il est même plus jeune qu'elle. Amélie est née en 1581 et Frédéric Casimir en 1585. A la mort (assassinat à Delft aux Pays-Bas) de Guillaume le Taciturne père de la princesse Amélie, en 1584, celle-ci n'a que 3 ans.

Frédéric Casimir est mort en 1645 au château de Montfort et son inhumation à Deux-Ponts (Palatinat) n'a lieu qu'en 1648. Sa dépouille est donc conservée à Montfort en attendant la fin de la guerre de 30 ans. Est-ce la base de la légende du corps d'Amélie inhumé à Montfort au pied d'un escalier ? Rappelons enfin que la princesse est décédée au château de Landsberg et repose dans la crypte Stephan, sous la nef de l'église de Meisenheim am Glan, actuelle Rhénanie Palatinat, en Allemagne.



Marcel MARAIS

